



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-130594>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-130594**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-127951

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CCI Bordeaux Gironde

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13002285800018

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : DIAGNOSTIC SANITAIRE DES MENUISERIES DE LA CCI BORDEAUX GIRONDE

Code CPV principal - Descripteur principal : 71621000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Sélection d'un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire des menuiseries de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations, à la lecture du montant du cadre de DPGF dûment complété: 45% 2-Valeur technique, à la lecture du cadre de mémoire technique complété, et décomposé comme suit (50%) : 2.1 Adéquation de l'équipe déployée proposée pour la réalisation des missions, noté sur 15 points; 2.2 Adéquation et pertinence du planning prévisionnel proposé pour la réalisation des missions, noté sur 15 points; 2.3 Adéquation de la note méthodologique proposée pour l'exécution de la mission d'audit, noté sur 15 points; 2.4 Qualité et pertinence des livrables proposés, noté sur 5 points 3-RSE (5%) : Adéquation et pertinence de la mise en œuvre des modalités RSE dans le cadre de l'exécution des missions propres au marché, noté sur 5 points.

Section 4 - Informations rectificatives

- Le pouvoir adjudicateur a décidé, afin de ne pas restreindre la concurrence et de favoriser la pluralité des réponses, de ne plus imposer le Qualibat 4392 ou 4393 ou équivalent à l'appui de la candidature dans la réponse du candidat, s'agissant d'un diagnostic et non de travaux.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2025